

Réunion du 7 septembre 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Madame Frédérique MOZZICONACCI

Absent(s) :

Rapporteur : Madame Isabelle DOLLINGER

N° CP/2015/362 - Travaux d'équipement dans les écoles primaires et maternelles publiques - 3131
Subventions d'investissement aux collectivités pour les travaux réalisés dans les écoles

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer, dans le cadre de la 1ère tranche du programme 2015, des subventions d'un montant total de 1 773 256 € aux communes figurant au tableau annexé à la présente délibération, au titre des travaux réalisés dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, conformément aux modalités fixées par le règlement financier départemental.
Cette somme sera imputée sur la ligne de crédit 40600/Autorisation de programme R2015 travaux écoles maternelles et primaires – Programme ENSPRI2

- approuve les conventions annexées à la présente délibération relatives aux modalités de financement des travaux et autorise son président à signer les conventions particulières à intervenir entre le Département et chacun des bénéficiaires concernés.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20150907-lmc194865-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 15/09/15